Les droits des parents

Shaykh Muhammad ibn Salih Al-Uthaymin

Les parents sont ceux qui sont liés à vous par le sang et **des liens proches**; comme le frère, l'oncle, la tante, ou leurs enfants. Quiconque a un lien de relation avec vous a certains droits sur vous, en fonction de leur rapprochement par rapport à vous. A ce propos, Allah - le Très Haut - dit :

"Et donne au proche parent son droit." [Sourate Al-Isra ' 17:26]

Allah - le très Haut- dit aussi:

"Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers père et mère." [Sourate Nisa 4:36]

Donc il est obligatoire pour tous de traiter leurs parents de la meilleure façon possible et de les soutenir conformément à leurs besoins et leur donner ce qu'ils recherchent d'aide et d'appui. Et c'est ce qui est réclamé par la *Shari'a* (la loi Islamique prescrite), le *' aql* (la raison) et la *fitrah* (la nature saine).

Et il y a beaucoup de preuves textuelles encourageants *silatur-rahim* (préserver les liens de parenté); comme ce qu'Abou Hurayra *radiyallahu ' anhu* rapporte du prophète (*sallallahu ' alayhi wa sallam*), qui a dit :

"Certes, Allah a créé la création, avant qu'il ait fini, *le Rahm* : (l'utérus/liens de parenté) s'est levé et a dit : Est-ce le lieu de celui qui cherche refuge auprès de Toi contre ceux qui sont sévère et rompent leur liens avec moi. Ainsi Allah dit : Oui, En effet cela te plairait-il que je maintienne des liens avec ceux qui maintiennent des liens avec toi et que je rompe des liens avec ceux qui rompent les liens avec toi ? Ainsi le *Rahm* : dit : 'Oui, en effet ' Ainsi Allah dit : Alors ceci est pour toi. Alors le messager d'Allah (*sallallahu ' alayhi wa sallam*) a dit :" récitez si vous souhaitez : ***"Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur la terre et de rompre vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles."*** [Sourate Muhammad 47:22-23] [2]

Le Prophète (*sallallahu ' alayhi wa sallam*) a aussi dit :

"Qui croit en Allah et le Jour Dernier, qu'il maintienne les liens de parenté." [3]

Malheureusement, beaucoup de personnes n'accomplissent pas ce *haqq* (droit) et transgressent les limites concernant cela. Certains d'entre eux ne cherchent pas à maintenir des liens avec leurs parents ou leur montrer de la bonté; ni par la richesse, ni par le bon comportement, ni par l'octroi de cadeaux occasionnels et présents, ni en les aidant lorsqu'ils en ont besoin.

En effet, beaucoup de jours ou de mois peuvent passer sans même les voir ou leur rendre visite. Et parfois, plutôt que de chercher à maintenir les liens de parenté, certaines personnes cherchent même à durcir ces liens, en cherchant à nuire à leurs parents - par des mots, ou des actions, ou les deux. De tels gens maintiennent seulement des liens avec ceux qui ne sont pas proches, et rompent leurs liens avec leurs parents!

Certaines personnes maintiennent seulement des liens avec ceux qui maintiennent des liens avec eux, mais se coupent de ceux qui se coupent d'eux. Donc tels gens ne sont pas vraiment *des waasilun* (ceux qui maintiennent les liens de parenté), mais plutôt ils sont ceux qui se basent sur le donnant - donnant. Donc ils maintiendront seulement des liens avec ceux qui maintiennent des liens avec eux – qu'ils soient des parents, ou d'autres qu'eux. Cependant, le vrai *waasil* (celui qui maintient les liens de parenté) est celui qui maintient les liens de parenté pour Allah – que ses parents maintiennent des liens avec lui ou non. ' Abdullah Ibn ' Amr (*radiyalahu ' anhu*) rapporte que le prophète (*sallallahu ' alayhi wa sallam*) a dit :

"Le waaasil (celui qui maintient les liens de parenté) n'est pas celui qui le fait simplement par réciprocité. Plutôt le waasil est celui qui, même quand les parents se coupent de lui, maintient toujours des liens avec eux." Un homme demanda : ô messager d'Allah, j'ai des parents avec qui je maintiens les liens de parenté, mais ils se coupent de moi. Je les traite avec bonté, ils me traitent de mauvaise manière. Et je m'abstiens et je patiente avec eux, et ils se comportent grossièrement et par ignorance envers moi. Le Prophète (*sallallahu ' alayhi wa sallam*) a dit :

"Si la situation est telle que tu le dis, alors c'est comme si tu remplissais leurs bouches avec du sable. Et Allah continuera à te faciliter et à te soutenir tant que tu continueras à faire ce que tu fais." [4]

S'il n'y avait aucune autre récompense pour le maintient des liens de parenté, sauf qu'Allah maintient des liens avec le *waasil* dans ce monde et dans l'autre, qu'Il étend Sa pitié par cela, rend les affaires plus faciles par cela et enlève la détresse et les ennuis par cela, ce serait plus que suffisant. Cependant, avec ceci, *silatur-Rahim* (maintient des liens de parenté) rapproche la famille et les parents, si bien que l'amour et la compassion se développe et ils s'aident l'un l'autre, dans les temps de bien-être et de privation, et d'autres joies et plaisirs - comme il est éprouvé et bien connu. Et quand les liens de parenté ne sont pas maintenus, alors chaque bénéfice mentionné ci-dessus se changent en leurs opposés et un grand mal arrive à la société.

-

Notes de bas de page

1. *De Huqouq Da'at Ilayhal-Fitrah wa Qarrathash-Shari'ah* (pg.11-13) de Shaykh Muhammad Ibn Saalih Al-'Uthaymin.

2. Rapporté par Al-Bukhari (no 5987) et Muslim (no 3456).

3. Rapporté par Al-Bukhari (no 6138), d'Abou Hurayrah (*radiyallahu ' anhu*)

4. Rapporté par Al-Bukhari (no 5991)

Article tiré du site troid.org

Source : *Al-istiqamah*

Traduit en français par les salafis de l'Est